

MOTION RELATIVE AU PROJET DE TERMINAL METHANIER DU VERDON Adoptée à l'unanimité par le Conseil Général de la Gironde le 18 décembre 2007

Le débat public sur le projet de création de terminal méthanier sur l'avant port du Verdon vient de s'achever le 14 décembre 2007, après trois mois de dialogues publics qui ont rassemblé plusieurs milliers de personnes. Si la Commission nationale de débat public ne doit rendre le compte-rendu des échanges que le 14 février 2007, les contributions des acteurs concernés par ce projet ont d'ores et déjà permis de mettre en lumière les différents enjeux.

Apparaît tout d'abord la spécificité de l'estuaire. Cette partie de la zone Nord Médoc constitue en effet un patrimoine naturel d'une richesse biologique exceptionnelle. La préservation de ce territoire représente un objectif prioritaire de la politique d'aménagement menée ces dernières années par les collectivités. Le Conseil Général, engagé dans une démarche de développement durable, a largement contribué par ses investissements à défendre ces orientations, notamment dans sa politique de gestion des espaces naturels sensibles. A proximité immédiate de la zone concernée par ce projet, le Conseil Général intervient par exemple sur le Marais du Conseiller et le Marais du Logêt.

Le Nord Médoc, dispose également d'un fort potentiel touristique. Les nombreux centres de vacances ouverts depuis cinquante ans pour le plus ancien, le Centre Hélio Marin sur la commune de Vendays-Montalivet, plus de quinze ans pour Euronat à Grayan-et-l'Hopital ou la Jenny à Le Porge, ainsi que l'aménagement récent du port de plaisance du Verdon, sont les meilleures illustrations des choix de développement fixés pour ce territoire, conciliant le tourisme et le respect du site.

Aussi, le projet de terminal méthanier, tel qu'il a été exposé lors du débat public par la société 4GAS, paraît difficilement compatible avec la vocation de ce territoire. Cette installation industrielle qui serait classée SEVESO 2 représente un risque potentiel pour les populations et l'environnement. En outre, les réponses aux questions d'impact écologique et de sécurité ont été souvent absentes ou insuffisantes.

Par ailleurs, la question du gazoduc a été laissée de côté dans cette présentation du projet, alors que l'impact d'une telle infrastructure sera considérable sur le territoire girondin qu'elle traversera. On peut légitimement considérer que les éléments soumis aux débats ont été incomplets.

Enfin, l'enjeu économique, au cœur de ce dossier ne doit pas nous amener à faire un mauvais choix, faute de vision à long terme. Le Nord Médoc peut être et doit être l'objet d'un développement économique dynamique, créateur d'emploi et générateur de ressources pour le territoire ; toutefois nous n'avons pas le droit d'obérer son avenir, en acceptant - faute de mieux - une installation industrielle disproportionnée, en contradiction avec tout le travail réalisé jusqu'à présent.

Aujourd'hui, le Conseil Général de la Gironde considère que les conditions ne sont pas réunies pour une appréciation objective d'un projet qui fait naître plus d'inquiétudes que d'espoir. En l'état actuel, le projet de terminal méthanier au Verdon paraît inadapté au territoire du Nord Médoc, susceptible de compromettre l'avenir des générations futures : il entend ne pas le soutenir.